

PROJET MIKANA

États financiers

31 mars 2022

PROJET MIKANA

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	3 - 4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats et évolution des actifs nets	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 9

Amstutz Inc.

Comptables Professionnels Agréés

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
PROJET MIKANA

Opinion - Nous avons effectué l'audit des états financiers de PROJET MIKANA (l'organisme), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, l'état des résultats et de l'évolution des actifs nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers - La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers - Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Par R. Amstutz CPA auditeur
Le 17 avril 2023
Montréal, Québec
Permis No: A105202

PROJET MIKANA
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2 0 2 2</u>	<u>2 0 2 1</u> (note 5)
PRODUITS		
Subventions	132 272 \$	163 490 \$
Ateliers et formations	69 758	49 500
Vente - développement et contenu	15 000	4 900
Dons	6 701	3 545
Recherche, rédaction et révision	6 060	675
Conférences et panels	5 864	4 460
Ventes publications	2 875	6 408
Accompagnement et consultation	<u>-</u>	<u>4 655</u>
	<u>238 530</u>	<u>237 633</u>
CHARGES		
Contractuels	150 955	69 261
Autres honoraires	147 346	9 553
Communications et T.I.	20 672	-
Matériaux et fournitures	13 983	-
Développement professionnel	6 572	-
Honoraires professionnels	4 464	5 779
Repas	3 234	227
Déplacements	2 925	-
Événements	1 858	-
Assurances	1 436	-
Équipement	486	-
Intérêts et frais bancaires	<u>80</u>	<u>74</u>
	<u>354 011</u>	<u>84 894</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(115 481)	152 739
ACTIFS NETS (NÉGATIFS) AU DÉBUT	<u>150 925</u>	<u>(1 814)</u>
ACTIFS NETS À LA FIN	<u>35 444</u> \$	<u>150 925</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**PROJET MIKANA
BILAN
au 31 mars 2022**

	<u>2 0 2 2</u>	<u>2 0 2 1</u> (note 5)
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	47 147 \$	120 269 \$
Débiteurs (note 3)	<u>9 742</u>	<u>33 349</u>
	<u>56 889 \$</u>	<u>153 618 \$</u>
PASSIF ET ACTIFS NETS		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs	3 938 \$	2 693 \$
Subventions reportées (note 4)	<u>17 507</u>	<u>-</u>
	<u>21 445</u>	<u>2 693</u>
 ACTIFS NETS		
NON AFFECTÉS	<u>35 444</u>	<u>150 925</u>
	<u>35 444</u>	<u>150 925</u>
	<u>56 889 \$</u>	<u>153 618 \$</u>

AU NOM DU CONSEIL

....., administrateur

....., administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

PROJET MIKANA
FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2 0 2 2</u>	<u>2 0 2 1</u> (note 5)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(115 481) \$	152 739 \$
VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT		
Débiteurs	23 607	(29 146)
Créditeurs	1 245	(3 495)
Subventions reportées	<u>17 507</u>	<u>-</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(73 122)	120 098
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>120 269</u>	<u>171</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>47 147</u> \$	<u>120 269</u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

PROJET MIKANA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2022

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué le 27 octobre 2016 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme sans but lucratif.

L'organisme a pour mission d'agir concrètement contre le racisme et la discrimination envers les peuples autochtones. L'organisme croit en la pertinence que tous se sentent impliqués et concernés par l'histoire des peuples autochtones qui est, selon lui, l'histoire commune de tous les citoyens et citoyennes du Canada.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Autofinancement

Les revenus des activités d'autofinancement sont constatés lorsque les services sont rendus ou lorsque les événements ont lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

PROJET MIKANA
NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

3. DÉBITEURS

	<u>2 0 2 2</u>	<u>2 0 2 1</u>
Subventions à recevoir	7 550 \$	26 675 \$
Taxes de vente à recevoir	1 724	1 724
Autres recevables	468	4 950
	<u>9 742</u> \$	<u>33 349</u> \$

4. SUBVENTIONS REPORTÉES

	<u>2 0 2 2</u>	<u>2 0 2 1</u>
Ministère de la Justice	13 653 \$	-
Secrétariat à la jeunesse	3 854	-
	<u>17 507</u> \$	<u>-</u> \$

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2022.

Risque de liquidité - le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs.

Risque de crédit - le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs.

6. CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres de l'exercice se terminant le 31 mars 2021 n'ont pas été audités et ne sont pas couverts par ce rapport de mission d'audit.